

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE
ET DE LA PÊCHE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE



Projet d'Appui à la Gouvernance de la Stratégie Nationale du Développement de la Riziculture

NOTE CONCEPTUELLE

A. Contexte stratégique du Projet et Engagement du Gouvernement et ses partenaires financiers dans le cadre des efforts pour le développement rizicole.

La situation sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau mondiale n'a cessé de se dégrader depuis quelques années. En effet, selon le dernier rapport communiqué par la FAO sur les crises alimentaires, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire aiguë et nécessitant une aide d'urgence en matière d'alimentation, de nutrition et de moyens de subsistance a augmenté (en 2022, 258 millions de personnes dans 58 pays et territoires souffraient d'insécurité alimentaire aiguë à des degrés de crise ou des degrés supérieurs).

Les crises économiques mondiales entraînées par les conflits internationaux (la guerre en Ukraine), les impacts de la pandémie COVID 19, le changement climatique et la croissance démographique constituent les principales causes de cette situation dans la plupart des pays concernés. En effet, la production et les échanges commerciaux mondiaux en carburant, d'intrants agricoles et de produits alimentaires de base ont été perturbés par ces événements internationaux. La filière rizicole fait partie des produits qui n'ont pas été épargnés par ces crises.

Au Gabon, le riz est l'une des denrées les plus consommées avec 44kg/habitant/an. Avec une production locale embryonnaire, les besoins nationaux en riz sont couverts par des importations évaluées à 95 286 tonnes pour une valeur de 41 milliards de FCFA, soit près de 10% des importations alimentaires.

En 2019, le Gabon a adhéré à la coalition pour le développement de la Riziculture en Afrique (CARD) dont l'objectif est le développement de la riziculture en Afrique au Sud du Sahara. Cette initiative qui vise à augmenter de manière significativement la production nationale de riz c'est dans ce sens qu'il a été formulé une stratégie nationale de développement de la Riziculture (SNDR) à l'instar de tous les pays membres.

Cette SNDR qui s'aligne aux ODD et est en droite fil du Plan National de Développement de la Transition (PNDT) 2024-2026 qui vise dans son volet agricole de développer les filières de production afin de bénéficier de leur potentialité.

Pour optimiser l'utilisation des ressources de mise en œuvre, aussi bien humaines, matérielles que financières, ceux d'institutionnels et organisationnels nécessitent une meilleure coordination des activités le long de la chaîne de valeur.

Pour favoriser le développement harmonieux de la filière rizicole, l'intégration d'un cadre réglementaire et institutionnel est l'un des leviers à la réalisation de la SNDR.

B. Justifications

Face à une production embryonnaire, à des importations de plus en plus croissantes et aux crises économiques, il devient judicieux de favoriser la production locale. Afin d'atteindre les objectifs de la SNDR il est impératif de se doter d'un cadre de gouvernance efficient. Pour répondre à cette problématique l'élaboration d'un projet d'appui à la gouvernance de la SNDR trouve sa raison d'être.

Ce Projet d'Appui à la Gouvernance de la filière riz permet de :

- Développer un cadre réglementaire et institutionnel ;
- Mettre en place les organes et outil de pilotages opérationnelle ;

- Mettre en place un cadre de concertation national et provincial ;
- Mettre en place une réglementation et un système d'information de proximité,
- Favoriser une bonne gouvernance locale de la filière en vue d'améliorer la confiance des parties prenantes, leurs mobilisations et leurs engagements dans la mise en œuvre de la SNDR et les schémas régional de développement rizicole.

C. Zones d'intervention potentielles et Groupes cibles

Le projet d'appui à la Gouvernance de la filière riz concerne tout le territoire national nonobstant la priorisation de certaines localités pour leur potentialité.

Les groupes cibles, bénéficiaires directs du projet sont les acteurs de la filière riz : les producteurs, des chercheurs, les transformateurs, des transporteurs, les collecteurs, les commerçants, les importateurs/exportateurs, les organismes d'appui technique, les organismes d'appui financier, l'administration et indirectement les consommateurs.

D. Objectifs Principaux du Projet

– *Objectif Global.*

Le projet a comme objectif principal de contribuer à l'efficacité de la mise en œuvre de la SNDR par l'implication de l'ensemble des acteurs de la filière rizicole.

– *Objectifs Spécifiques :*

Pour atteindre l'objectif global du projet, trois (3) sous objectifs sont définis :

- **Sous Objectif 1 (OS1) :** Mettre en place des mécanismes de coordination et suivi et évaluation des interventions.

Des mécanismes de coordinations et suivi et évaluation des interventions sont mis en place.

- **Sous Objectif 2 (OS2) :** Mettre en place des mesures attractives pour intéresser les privés.

Des mesures attractives pour intéresser les privés sont prises.

- **Sous Objectif 3 (OS3) :** Renforcer les capacités des acteurs (Etat, OPA, ONG etc.)

Les capacités institutionnelles et financières des acteurs de la filière sont renforcées.

E. Description des Composantes, Résultats et Activités

Pour atteindre les objectifs du projet, trois (3) composantes sont mises en place:

- **Composante 1 :** Mettre en place des mécanismes de coordination et suivi et évaluation des interventions.
- **Composante 2 :** Mettre en place des mesures attractives pour intéresser les privés.
- **Composante 3 :** Renforcer les capacités des acteurs (Etat, OPA, ONG etc.)

Le tableau suivant montre les résultats respectifs de ces composantes ainsi que les activités respectives y afférentes.

COMPOSANTES	RESULTATS	ACTIVITES
Composante 1 : Mettre en place des mécanismes de coordination et suivi et évaluation des interventions.	Des mécanismes de coordinations et suivi et évaluation des interventions sont mis en place	- Mise en place d'un cadre institutionnel efficace et efficient de la filière riz ; - Élaboration d'un cadre réglementaire sur la politique de commercialisation du riz ; - Mise en place d'un cadre de financement incitatif de la filière riz ; - Mise en place d'un système de suivi-évaluation de la filière (plateforme digitale, etc).
Composante 2 : Mettre en place des mesures attractives pour intéresser les privés.	Des mesures attractives pour intéresser les privés sont prises.	- Facilitation de l'accès du riz local aux marchés domestique et sous régional ; - Amélioration de l'accès des privés aux facteurs de production (terre, eau).
Composante 3 : Renforcer les capacités	- Les capacités institutionnelles et financières des acteurs (État, OPA, ONG etc.) de la filière sont renforcées.	- Accompagner les acteurs de la filière à la structuration, notamment à la mise en place de l'interprofession riz; - Impliquer les collectivités locales dans le développement des bassins rizicoles ; - renforcer les capacités du personnel de l'état (inspecteurs et contrôleurs semenciers, agents de vulgarisation); - Renforcer les capacités des acteurs en charge de la gestion de l'eau et des ouvrages hydro-agricoles; - Renforcer les capacités des acteurs en matière de systèmes de production durables.
	la formation professionnelle agricole et entrepreneuriale est renforcée	- Développer des curricula de formation sur la filière riz. - Developper des modules de formations en entrepreneuriat; - Mise en place d'un cadre institutionnel de coordination favorable à la création, au développement et au suivi de l'emploi et de l'entreprenariat des femmes et des jeunes ruraux.

F. Coûts et Financements

Le montant du projet pour 5 ans se chiffre à **4 980 000 FCFA** soit **8 390 478 \$**.

Le financement peut être issu d’une affectation budgétaire par des ressources propres internes ou d’un appui institutionnel venant des bailleurs de fonds au niveau du Ministère en Charge de l’Agriculture.

La contribution des divers projets au sein du Ministère en Charge de l’Agriculture est également souhaitée.

G. Stratégie de Mise en œuvre du Projet

Le projet sera placé sous la tutelle du MINAGRI et le pilotage sera porté par la TF, l’Interprofession riz qui regroupe le collège des producteurs, le collège des transformateurs et le collège des commerçants. Il sera assisté par les structures de recherche (IRAF), d’appui conseil et le secteur privé

Une unité de coordination sera mise en place pour assurer la gestion du projet au niveau national. Celle ci sera composé d’un coordonnateur assuré par la DGA, d’un Responsable Suivi évaluation et un staff administrative dont la TF. Au niveau régional des points focaux seront désignés et logé au sein de chaque direction provincial de l’agriculture.

H. Organisation et gestion

L’organisation et la gestion est établi comme suit :

D’un comité de pilotage sous la présidence du Ministère de l’Agriculture. Il regroupe tous les départements techniques ministériels concernés par la SNDR, l’ADAG et l’interprofession.

- D’un comité de coordination du projet d’appui à la gouvernance impliquant la Direction Générale de l’Agriculture également la task-force riz et une cellule de suivi et évaluation.

I. Suivi-Evaluation

Le Ministère en charge de l’Agriculture est le garant du suivi évaluation.

J. Risques

Risques	Niveau d’appréciation	Mitigation
Faible adhésion et implication des parties prenantes dans la mise en œuvre	Fort	Mener des campagnes de sensibilisation et de communication pour une meilleure implication Recruter du personnel d’appui technique et renforcer les capacités en ressources humaines de l’interprofession
Faible capacité institutionnelle et humaine des acteurs pour une planification des projets	Fort	Renforcement des capacités des acteurs nationaux : formations, etc. ; • Amélioration continue de la GAR et de la mise en œuvre des chaînes de valeurs

Instabilité Politique	Moyen	La stratégie doit être diffusée le plus possible pour être connu par plus grand nombre de personne
Non Appropriation par les autorités locales	Moyen	Ceci va de pair avec la décentralisation effective.
Changement climatique	Moyen	Mise en œuvre des actions d'adaptation aux changements climatiques; • Priorisation des systèmes de production sous maîtrise d'eau (irrigués) • Mise à disposition d'informations agrométéorologiques de qualité. • Actions liées à la croissance verte
Non-respect des engagements de financement du projet par l'Etat et les PTF	Moyen	Diversifier les partenaires et les ressources de financement

K. Fiche de Projet

Cette fiche sera présentée une fois que la répartition entre le MINAE et les Régions est définie

(i) Fiche Synoptique

Intitulé : Projet d'Appui à la Gouvernance de la SNDR

Maître d'ouvrage : Ministère de l'Agriculture

Maître d'œuvre : Direction Générale de l'Agriculture

Localisation : territoire national

Durée : 5ans

Budget Total : 4 980 000 000

Source de financement : Financement extérieur et Etat Gabonais

Objectif général : Le projet a comme objectif principal de contribuer à l'efficience de la mise en œuvre de la SNDR par l'implication de l'ensemble des acteurs de la filière rizicole.

Objectifs spécifiques :

- **Sous Objectif 1 (OS1) :** Mettre en place des mécanismes de coordination et suivi et évaluation des interventions.
- **Sous Objectif 2 (OS2) :** Mettre en place des mesures attractives pour intéresser les privés.
- **Sous Objectif 3 (OS3) :** Renforcer les capacités des acteurs (Etat, OPA, ONG etc.)

Résultats attendus:

Des mécanismes de coordinations et suivi et évaluation des interventions sont mis en place
Des mesures attractives pour intéresser les privés sont prises.

Les capacités institutionnelles et financières des acteurs (État, OPA, ONG etc.) de la filière sont renforcées.

La formation professionnelle agricole et entrepreneuriale est renforcée.

Risques majeurs et action de mitigation

Risques	Niveau d'appréciation	Mitigation
Instabilité Politique	Moyen	La stratégie doit être diffusée le plus possible pour être connu par plus grand nombre de personne
Appropriation par les autorités locales	Moyen	Ceci va de pair avec la décentralisation effective.
Changement climatique	Moyen	Mise en œuvre des actions d'adaptation aux changements climatiques; • Priorisation des systèmes de production sous maîtrise d'eau (irrigués) • Mise à disposition d'informations agrométéorologiques de qualité. • Actions liées à la croissance verte
Faible adhésion et implication des parties prenantes dans la mise en œuvre	Fort	Mener des campagnes de sensibilisation et de communication pour une meilleure implication
		*Recruter du personnel d'appui technique et renforcer les capacités en ressources humaines de l'interprofession
Faible capacité institutionnelle et humaine des acteurs pour une planification des projets	Fort	Renforcement des capacités des acteurs nationaux : formations, etc. ; • Amélioration continue de la GAR et de la mise en œuvre des chaînes de valeurs
Non-respect des engagements de financement du projet par l'Etat et les PTF	Moyen	Diversifier les partenaires et les ressources de financement

FORMAT DE CADRE LOGIQUE

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	urces de vérification	Hypothèses/Risques importants
1. OBJECTIF GLOBAL			
Le projet a comme objectif principal de contribuer à l'efficience de la mise en œuvre de la SNDR par l'implication de l'ensemble des acteurs de la filière rizicole.	Autosuffisance rizicole atteinte ; 0 importation	Douane	
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
1- Sous Objectif 1 (OS1) : Mettre en place des mécanismes de coordination et suivi et évaluation des interventions. -	• Les textes réglementaires promulgués	• Journal officiel	• Changement de politique
2. Sous Objectif 2 (OS2) : Mettre en place des mesures attractives pour interesser les privés.	• Une Procédure d'accès aux terres et eaux est opérationnel	• Manuel de procédure	
3. Sous Objectif 3 (OS3) : Renforcer les capacités des acteurs (Etat, OPA, ONG etc.)	• Nombre de personne formé	• Rapports d'activité	
3. RÉSULTATS			
Composante 1: Mettre en place des mécanismes de coordination et suivi et évaluation des interventions			
1.1- Des mécanismes de coordinations et suivi et évaluation des interventions sont mis en place. ;	Disponibilité des outils - Textes réglementaires adoptés	• Journal officiel	• Appropriation par la Région
Composante 2: Mettre en place des mesures aattractive pour interesser les privés.			

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	urces de vérification	Hypothèses/Risques importants
2.1- Des mesures attractives pour intéresser les privés sont prises.	Les procédures d'accès à la terre et à l'eau sont opérationnelles	Manuelle de procédure	Appropriation par la Région
Composante 3: Renforcer les capacités des acteurs (Etat, OPA, ONG etc.)			
3.1- - Les capacités institutionnelles et financières des acteurs (État, OPA, ONG etc.) de la filière sont renforcées.	Nombre de personne formé	Rapports d'activité de formation	Absence de financement
3.2- la formation professionnelle agricole et entrepreneuriale est renforcée	Nombre de personne formé		

ACTIVITES	INDICATEURS	Affectation de budget et responsabilité	Coûts annuel en FCFA
1.1 Composante 1: Mettre en place des mécanismes de coordination et suivi et évaluation des interventions - Mise en place d'un cadre institutionnel efficace et efficient de la filière riz ; - Élaboration d'un cadre réglementaire sur la politique de commercialisation du riz ; - Mise en place d'un cadre de financement incitatif de la filière riz ; - Mise en place d'un système de suivi-évaluation de la filière (plateforme digitale, etc).	- Les actes réglementaires de la coordination du projet sont adoptés ; - Un bureau de la coordination est aménagé dans les locaux de chaque province agricole ; - Des textes réglementaires sont disponibles ; - Un fond pour le financement des agripreneurs est disponible ; - Une plateforme digitale est opérationnelle ; - Des textes de loi de régulation du marché sont adoptés ;	DGA/TF	500 000 000 100 000 000 50 000 000 250 000 000

1.2- Mettre en place des mesures attractives pour intéresser les privés - Facilitation de l'accès du riz local aux marchés domestique et sous régional ; - Amélioration de l'accès des privés aux facteurs de production (terre, eau).	• Les procédures d'accès à la terre et à l'eau sont opérationnelles ; • Nombre de personne formée ; • Nombre de coopérative encadrée ;	DGA /TF	250 000 000 350 000 000
1.2 Renforcer les capacités des acteurs (Etat, OPA, ONG etc.) - Accompagner les acteurs de la filière à la structuration, notamment à la mise en place de l'interprofession riz; - Impliquer les collectivités locales dans le développement des bassins rizicoles ; - Renforcer les capacités du personnel de l'Etat (inspecteurs et contrôleurs semenciers, agents de vulgarisation); - Renforcer les capacités des acteurs en charge de la gestion de l'eau et des ouvrages hydro-agricoles ; - Renforcer les capacités des acteurs en matière de systèmes de production durables ; - Développer des curricula de formation sur la filière riz ; - Développer des modules de formations en entrepreneuriat ; - Mise en place d'un cadre institutionnel de coordination favorable à la création, au développement et au suivi de l'emploi et de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes ruraux	• Délai de traitement de dossier d'attribution de terre ne dépassant pas le 3 mois ; • Existence d'une plateforme pour l'interprofession ; • Nombre de séance de travail effectué avec les autorités locales ; • Présence d'au moins un membre des collectivités locales ; • Nombre d'agent de l'Etat formé ; • Nombre d'atelier de formation des agents de l'Etat organisé ; • Nombre de personne formées dans la gestion de l'eau et des ouvrages hydroagricoles formé ; • Nombre d'atelier de formation dans la gestion de l'eau et des ouvrages hydroagricoles organisé ; • Nombre de d'exploitant utilisant les techniques durables ; • Nombre de curricula élaboré ; • Nombre de module de formation en entrepreneuriat élaboré ; • Un cadre institutionnel favorable à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes ruraux est mis en place.	Unité de Gestion du Projet (UGP)	100 000 000 20 000 000 60 000 000 60 000 000 40 000 000 140 000 000 10 000 000 100 000 000

Composante 1 : Mettre en place des mécanismes de coordination et suivi et évaluation des interventions

900 000 000 FCFA

Composante 2 : Mettre en place des mesures attractive pour interesser les privés

600 000 000 FCFA

Composante 3 : Renforcer les capacités des acteurs (Etat, OPA, ONG etc.)

530 000 000 X 5 = 2 650 000 000 FCFA

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE DE LA FILIEE RIZ

Pour 5 ans = (900 000 000 + 600 000 000 + 2 650 000 000) = **4 150 000 000 FCFA** soit arrondi à **6 992 064 \$**.